

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 27 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Absent excusé : Jean-Marc BERNAY

Pouvoir : Jean-Marc BERNAY à Mathieu ARSALE

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. CDG 42 - Convention d'adhésion 2021/2026 « prestations hygiène et sécurité du travail »

Le service de prévention du CDG 42 a pour mission d'accompagner les communes dans leurs démarches de prévention. L'adhésion au service permet de bénéficier d'informations réglementaires et de conseils en matière d'hygiène et sécurité au travail. La commune adhère actuellement à ce service. Mais la convention est terminée et doit être renouvelée pour 6 ans (2021/2026).

→ Approbation à l'unanimité

3. CoPLER - Convention de mutualisation 2021

La commune adhère au service mutualisation de la CoPLER mis en place depuis 2011. La convention étant terminée, une nouvelle est proposée.

Les points qui changent au regard de la convention antérieure sont : la réduction du service renfort/remplacement aux situations "exceptionnelles", et la durée d'un an afin de permettre un calage notamment sur la partie forfaitaire.

Cette convention comprend :

- Les services de base :

- Pack informatique (maintenance PC et serveur, licence des logiciels Berger Levrault)
- Coordination et assistance des secrétaires (réseau d'entraide)

- Instruction des autorisations du droit des sols ADS (entièrement pris en charge par la CoPLER)
- Des services à la carte facturés selon leur utilisation :
 - Intervention ponctuelle d'agents intercommunaux
 - Intervention de l'équipe environnement
 - Adhésion au groupement de commande
 - Accès à la banque de matériel

Condition de retrait de la convention : la commune devra s'acquitter du pack de base correspondant à la durée de la convention.

→ Approbation à l'unanimité

4. SIEL – choix énergie verte pour le groupement d'achat d'électricité

La commune adhère au groupement d'achat d'électricité du SIEL. Cela permet de faire une économie de 8 à 15 % en moyenne sur les consommations électriques.

Le SIEL propose d'intégrer dès aujourd'hui une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité et gaz. Les prestations sont réalisées par le SIEL-TE qui effectue le travail de mise en concurrence.

Souscrire à cette offre groupée d'énergie verte, c'est bénéficier d'une énergie renouvelable pour un coût maîtrisé sur 3 ans.

Vous trouverez, dans le tableau ci-après, la plus-value maximum observée à ce jour sur les énergies vertes.

Electricité	Electricité Energie verte	Gaz Energie verte origine France	Gaz Energie Verte origine Europe
Economie - 8 à -15 %	Plus-value + 2€/MWh soit environ + 4% (*)	Plus-value + 20 €/MWh soit environ + 100% (*)	Plus-value + 12€/MWh soit environ 62% (*)

(*) % correspondant à 100% d'énergie verte sachant que le choix est possible de 0 à 100% pour chaque point de livraison.

La commune n'est pas concernée par le gaz.
→ CONTRE à l'unanimité le choix de l'énergie verte

5. Questions et informations diverses

- L'Etoile du Berger a fait un don de 1 700 € à la commune en décembre pour le repas de Noël des anciens et l'arbre de Noël des enfants.

- M le Maire et l'agent technique ont assisté à une démonstration d'outils pour désherber organisée par la CoPLER. Il souhaite commander un de ces outils qu'il a trouvé très efficace → Accord du conseil

- Il est proposé de faire passer des formations à l'agent technique cette année : CACES, certiphyto, et habilitation électrique. → Accord du conseil

- Monsieur P demande s'il est possible de boucher les trous dans le chemin qui permet d'accéder à son exploitation.

- M. B demande s'il peut avoir une aide de la commune pour des panneaux indiquant son garage. Le Conseil Municipal ne le souhaite pas, et ce dans un souci d'équité. En effet, d'autres entreprises, artisans, et commerçants de la commune ont dernièrement posé des panneaux pour indiquer leur activité et ce par leurs propres moyens, sans aucune aide de la commune. Les élus réfléchissent à un panneau l'entrée du village qui mentionnerait toutes les activités présentes sur la commune.

- M. le Maire a RDV vendredi pour un devis concernant l'élagage d'arbres gênants en divers endroits de la commune.

- Un devis sera demandé pour boucher les trous sur l'ancienne voie de chemin de fer et à l'impasse La Moussière.

- Marc OJARDIAS fait le compte rendu d'une réunion de la commission urbanisme CoPLER à laquelle il a assisté. Le PLUI a été modifié. Le Conseil Communautaire devra se prononcer sur l'arrêt du projet, ainsi que les conseils municipaux de toutes les communes dans les prochains mois.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 17 mars à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 MARS 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour.

Il s'agit de fixer le prix de vente d'un chemin rural.

En effet, en 2017, le Conseil Municipal a lancé une procédure de déclassement et de rétrocession aux riverains de certains chemins ruraux.

Lors de cette procédure, les consorts C. devaient racheter à la commune une partie d'un chemin rural situé aux Etiveaux. Mais l'acte notarié n'a jamais été signé.

Aujourd'hui, ils souhaitent signer l'acte pour régulariser la situation. Mais dans la délibération prise en 2017, le prix de vente n'est pas indiqué. Il a été précisé dans un courrier de la mairie adressé à la famille. Le prix de vente avait été fixé à 0.30 € le m². Le Notaire demande à la commune de préciser ce prix par une délibération afin de finaliser la vente.

→ Approbation à l'unanimité du prix de vente à 0.30 € le m².

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 1 abstention (Jean-Marc BERNAY qui était absent).

2. Approbation des comptes de gestion 2020 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.

→ Approbation à l'unanimité des 2 comptes de gestion

3. Approbation des comptes administratifs 2020 - commune et assainissement

Fabienne BEAUJEU, première Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2020 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation :</i>	Dépenses	18 480.82 €
	Recettes	20 735.43 €
<i>Investissement :</i>	Dépenses	7 803.00 €
	Recettes	65 514.23 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2020 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement :</i>	Dépenses	291 740.76 €
	Recettes	385 297.45 €
<i>Investissement :</i>	Dépenses	707 761.09 €
	Recettes	585 580.81 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune.

Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité des 2 comptes administratifs.

4. Affectation du résultat 2020 - commune et assainissement

Pour le budget communal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020, qui est de 93 556.69 € est proposée en totalité en report de fonctionnement, au compte 002.

→ Approbation à l'unanimité

Pour le budget assainissement, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020, qui est de 2 254.61 € est proposée en totalité en report de fonctionnement, au compte 002.

→ Approbation à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Chaque année, lors du vote du budget, le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite modifier ou non les taux des taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie). Cela a une incidence sur les recettes du budget communal.

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales qu'il souhaite appliquer en 2021. Il est proposé de ne pas les modifier.

Mais cette année, il y a un transfert de la taxe foncière bâtie perçue par les départements aux communes. Cela signifie que le conseil municipal doit ajouter le taux départemental 2020 à celui qu'il souhaite appliquer cette année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : 29.41 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

→ Approbation à l'unanimité

6. Approbation des budgets primitifs 2021 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 390 127.61 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 351 579.69 €.

→ Approbation du budget communal à l'unanimité

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 25 538.61 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 75 179.23 €.

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

7. Assujettissement à la TVA du budget assainissement

Suite au renouvellement du contrat d'affermage avec SUEZ pour l'exploitation de l'assainissement collectif, la commune doit assujettir le budget assainissement à la TVA. En effet, depuis le 01/01/2020, SUEZ reverse à la commune le montant des surtaxes en faisant apparaître la TVA qui est à déclarer. Cette démarche est demandée par la trésorière de St Germain Laval.

→ Approbation à l'unanimité

8. Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe

La secrétaire peut bénéficier d'un avancement de grade pour accéder au grade de rédacteur principal 1ère classe. Le Conseil Municipal doit décider, par délibération, s'il souhaite créer le poste correspondant, et saisir le cas échéant le Comité Technique Intercommunal placé auprès de CDG 42.

→ Approbation à l'unanimité

9. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. N'ayant qu'un seul agent par grade, il est proposé de fixer le taux à 100 % pour tous les grades.

→ Approbation à l'unanimité

10. Modification des statuts de la CoPLER pour reprise en régie de l'école de musique

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD) a été créée en 1986 sous la forme d'une association. La COPLER apporte, au titre de sa compétence en matière culturelle, un soutien financier à cette association.

Elle met également à la disposition de l'association ses locaux administratifs, du matériel et fournitures administratives ainsi qu'une partie du temps de travail d'une animatrice culturelle.

Le nombre d'élèves varie annuellement entre environ 190 et 230 élèves pour 90 heures de cours par semaine, avec globalement une progression d'année en année. Cette

augmentation de l'activité de l'association est devenue délicate à gérer pour l'association - notamment au plan administratif et financier - qui éprouve d'ailleurs des difficultés à enrôler des bénévoles au conseil d'administration et au bureau.

C'est ainsi que, par courrier du 19 février 2020, et suite à une réunion de son assemblée générale, l'association EIMD a sollicité la COPLER aux fins d'une reprise de son activité.

La COPLER est favorable à une reprise en régie de l'activité de l'école de musique. Cette évolution suppose néanmoins juridiquement que la COPLER, afin de sécuriser pleinement la reprise en régie de l'activité de l'association EIMD et d'assurer sa gestion directe, modifie ses statuts pour adopter, en lieu et place de la compétence « soutien à l'école de musique et de danse », une compétence pleine et entière en matière de « gestion et de promotion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse ».

→ 1 voix POUR (Dominique GIVRE), 8 voix CONTRE et 1 abstention (Mathieu ARSALE)

Par ce vote, le Conseil Municipal exprime ses regrets de ne pas avoir été consulté en amont sur la problématique de gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse. Ceci éludant de fait toute forme de débat et de proposition.

11. Modification des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Depuis 2019, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Cela comprend notamment les plantes et gerbes pour les cérémonies, les vins d'honneur pour les cérémonies, le repas de Noël des anciens, les jouets pour l'arbre de Noël des enfants, les colis et cadeaux de fin d'année.

Il est proposé de rajouter les cadeaux divers.

→ Approbation à l'unanimité

12. Vente d'herbe 2021

La commune procède à une vente d'herbe tous les ans. Les conditions proposées sont les suivantes :

Il est proposé la somme de 850 €. Cela comprend la parcelle A 1243, située au lieu-dit « L'Etang » d'une superficie de 29 455 m² ; ainsi que la parcelle A 553 située au lieu-dit « La Pinée » d'une superficie de 2 204 m².

Les personnes intéressées ont jusqu'au 4 mai 2021 à 12 h pour déposer un courrier en mairie ; où aura lieu un tirage au sort le 5 mai 2021 à 20 h 30 avant la réunion de Conseil Municipal. Seules seront acceptées les offres des propriétaires et des exploitants de la commune n'ayant pas été retenus ces 2 dernières années.

→ Approbation à l'unanimité

13. Choix opérateur fibre optique pour la mairie

Deux opérateurs ont été consultés pour la fibre optique à la mairie :

- Nordnet pour 29.90 €/mois pendant 6 mois, puis 44.90 €/mois
- Orange pour 198.70 €/mois

Mathieu ARSALE va se charger d'affiner les devis et d'en demander d'autres, afin qu'ils correspondent au mieux à l'usage souhaité.

14. Changement porte de la maison des associations

Plusieurs devis ont été demandés pour changer la porte d'entrée de la maison des associations :

- JLC Menuiserie pour soit 2 520.00 € TTC (porte en bois), soit 2 056.07 € TTC (porte en PVC)
- OMABOIS pour 2 526.00 € TTC (porte en aluminium)
- CREA BOIS pour 2 709.43 € TTC (porte en bois)

Le Conseil Municipal souhaite installer une porte en aluminium. N'ayant qu'un seul devis correspondant, il est décidé d'en demander d'autres et de reporter le choix à la prochaine réunion.

15. Concert de carillon 2021

L'association du Carillon Auvergne Rhône-Alpes propose d'organiser un concert de carillon à Neaux cette année durant l'été. Le Conseil Municipal est favorable si les conditions sanitaires le permettent.

16. Questions et informations diverses

- Deux devis sont présentés au Conseil Municipal pour couper des arbres gênants :
 - MOTET PAYSAGE pour 4 118.40 € TTC
 - De l'êtré à l'Hêtre pour 3 576 € TTC
 - Choix de la société De l'êtré à l'Hêtre
- Un devis est présenté au Conseil Municipal pour la réfection de la douche dans le logement communal situé au 7 rue de l'église : entreprise PALLUET pour 4 008.40 € TTC. D'autres devis seront demandés, la décision est reportée à la prochaine réunion.
- La pizzeria Croc Marie a demandé s'il était possible d'aménager le trottoir devant son entrée afin d'installer une terrasse pour cet été. → Accord du conseil municipal, des devis seront demandés.
- Un devis de l'entreprise CHAIZE est présenté pour un garde-corps et un portillon à l'extérieur de la salle d'animation (1 254.60 € TTC) → Accord du conseil municipal
- Un RDV est fixé pour mercredi prochain à 9 h à la salle d'animation avec le fabricant des tables afin de vérifier le système d'accroche des tables.
- Des habitantes de la commune souhaitent créer une association de gymnastique dont le siège serait situé sur la commune. Cette association demande s'il est possible d'utiliser la salle d'animation pour son activité → Accord du conseil municipal, une convention sera signée.
- Le radar pédagogique qui se situe à l'entrée du village en venant de St Symphorien de Lay ne fonctionne plus, c'est la batterie qu'il faut changer.
- Un devis est présenté au Conseil Municipal pour un panneau d'information électronique (4 559 € TTC + 300 € HT d'abonnement pour 2 ans).

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 5 mai à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 MAI 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le cinq Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Absents excusés : Jean-Marc GOUJAT et Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Jean-Marc GOUJAT a donné pouvoir à Mathieu ARSALE et Jean-Marc BERNAY a donné pouvoir à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour : l'achat de la parcelle AB 291 de 7 m² au lieu-dit la Croix et le tirage au sort de la vente d'herbe du pré Mazille.

a) Achat parcelle

Le propriétaire est Monsieur Maurice Charruel.

La commune l'achète pour 1 € symbolique et les frais de vente seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve cet achat à l'unanimité et il autorise le Maire a signé tout document relatif à ce dernier.

b) Tirage au sort de la vente d'herbe

Trois candidats ont fait une offre. Il s'agit de DENOYEL Frères, M. MONDIERE Guy et M. PERRIN Nicolas. Le tirage a eu lieu, ce sont les Frères DENOYEL qui vont pouvoir exploiter le pré.

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Avis sur l'arrêt du PLUI

Le Conseil Municipal désapprouve une nouvelle fois le projet de PLUI : 9 Contres et une Abstention Marc OJARDIAS. Il est défavorable à l'implantation de 7 constructions sur une parcelle (AB68) totalisant seulement 4000m².

Il souhaiterait réintégrer dans le programme d'urbanisme les parcelles :

- Parcelle AB 182, 107 impasse de la Roseraie
- Parcelle A553, impasse la Pinée
- Parcelle A1243, lieu-dit L'étang
- Parcelle A1024, lieu-dit La Vivre, route Napoléon
- Parcelle AB 289, lieu-dit la Croix
- Parcelle A624, lieu-dit les carrières

Le Conseil émet des réserves sur les propositions d'aménagement des abords de RN7 notamment quant à leur financement.

L'équipe municipale déplore une disparité persistante des dotations d'urbanisme entre certaines communes.

Elle estime que Neaux offre toutes les conditions (accès proche RN7 et voie rapide, terrains et réseaux appropriés) pour un développement harmonieux des zones artisanales et habitables.

Elle soulève également que le chiffre indiquant le nombre d'habitants reliés à l'assainissement collectif semble inexact car il ne prend pas en compte les foyers utilisant un système privé.

Le projet de PLUI est consultable sur le site internet de la COPLER.

Il sera soumis à l'avis du public qui pourra formuler ses observations dans le cadre de l'enquête publique :

- A Neaux, le vendredi 11 juin de 9h à 12h.
- Dans les autres villages de la COPLER ou au siège de cette dernière mais sur RDV.

3. Avis sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021-2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la semaine de 4 jours.

4. Approbation de devis de travaux de voirie supplémentaires

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le devis de l'entreprise Pontille pour un montant total de 18441.60€.

Cette dernière interviendra pour réaliser la réfection de la voirie sur le chemin de fer, Chemin Allier, Chemin de la Moussière, Chemin Cantin et devant la pizzeria.

5. Avis sur l'achat d'un écran et vidéoprojecteur pour la salle des fêtes

Afin de compléter avantageusement l'équipement de la salle des fêtes, un devis a été demandé à l'entreprise POINT SHOW, pour l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur et un écran rétractable électrique.

L'estimation se monte à environ 3600€ TTC.

Le Conseil Municipal a mis un avis favorable.

La proposition sera réévaluée pour le prochain conseil.

6. Date Concert du Carillon

Le Conseil a choisi la date du 14 juillet 2021 sous réserve des conditions sanitaires.

7. Questions diverses

- a) M. MICHAUD de Suez a réalisé une étude sur l'état du réseau. Des travaux sont à prévoir, des devis devront être demandés.

- b) Elections des 20 et 27 juin 2021

Le Conseil a commencé à élaborer le dispositif d'organisation et d'accueil du public.

- c) Sécurité : la traversée du village et RN7

Suite à la réfection de la chaussée, le Conseil Municipal aborde le problème récurrent de la vitesse sur cette portion de notre village.

Il réfléchit, conformément à l'engagement pris dans sa profession de foi, à trouver des propositions pour limiter la vitesse et améliorer la sécurité des piétons. (Contrôles réguliers de la gendarmerie, nouveau passage piétons, signalétique, aménagement des bas-côtés etc.)

Les batteries des radars pédagogiques seront à changer pour un prix unitaire de 94€ TTC (Hors-pose).

- d) Porte de la salle des associations

Marie-Jeanne BLANDIN, 2^{ème} Adjointe a présenté 5 devis : Fermetures Roannaises, Omabois, JLC Menuiserie, Créabois et l'Artisanale du Bois pour remplacer la porte de la salle des associations.

Le Conseil se prononcera au prochain conseil.

- e) Mousseurs réducteurs d'eau

La commune a bénéficié à titre gratuit de mousseurs réducteur d'eau par un dispositif du Ministère de l'écologie.

- f) Changement de la douche de l'appartement : 7 rue de l'église.

Le Conseil valide à l'unanimité le devis des frères PALLUET pour le changement de la douche pour un montant de 4008.40€ TTC.

- g) Marie-Jeanne BLANDIN informe le Conseil que M. LEPROHON Dylan s'engage à réaliser la dalle du préau côté cuisine

- h) Fabienne BEAUJEU, 1^{ère} Adjointe s'engage à relancer l'entreprise Chaize pour le garde-corps de la salle des fêtes.

- i) Mobiliers salle des fêtes

En ce qui concerne le mobilier de la salle des fêtes, il a été convenu du remplacement des 12 tables demi-rondes. Le Conseil est dans l'attente, de la prise de rendez-vous avec Monsieur Chambosse pour solder le différend.

- j) Aire de jeux

La vérification de l'aire de jeux par l'entreprise Apave (groupe spécialisé dans les domaines de l'assistance, de l'accompagnement auprès des professionnels de tous types et de la formation professionnelle, entre autres dans les domaines de l'industrie et des analyses environnementales) a eu lieu. Certains éléments sont à revoir mais le Conseil Municipal décide de reporter le sujet à plus tard.

h) Malfaçons salle des fêtes

Depuis la réception des travaux, un certain nombre de malfaçons ont été mises en évidence et constatées avec Madame Troncy, architecte, responsable des travaux. A ce jour, le problème n'étant pas réglé, le Conseil envisage de mettre en demeure le cabinet en charge des travaux.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 16 juin à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EXCEPTIONNELLE DU 6 JUILLET 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le six Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, exceptionnellement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Jean-Marc BERNAY - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Absents excusés : Jean-Marc GOUJAT et Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoirs : Jean-Marc GOUJAT a donné pouvoir à Mathieu ARSALE et Marie-Jeanne BLANDIN a donné pouvoir à Dominique Givre

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==*==*==*==*==*==*

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur proposition de vente de la parcelle AB 182, lieu-dit « La Roseraie », Terrain d'une superficie d'environ 1000 m²

Le Conseil a fixé le montant de la vente à 30000€.

3. Questions diverses

- a) Achat par la commune d'un support vélo pour un montant de 316€ HT soit 392.40 € TTC auprès de l'entreprise Manutan Collectivités.
Il sera placé à proximité de l'arrêt de bus situé place de la Mairie.
- b) Le Conseil a recensé les moyens humains afin d'organiser le concert du Carillon qui aura lieu le Mercredi 14 Juillet 2021 à 18h dans le jardin privé de Madame Elisabeth LAMOTTE.
- c) Lecture de projet de courrier adressé aux riverains des Jardins de l'Etang pour Stationnement Gênant.
- d) Des soucis récents de voisinage ont également été évoqués.
Il est décidé dans un premier temps, d'entendre les protagonistes.

- e) Le Conseil est informé du problème récurrent d'invasion de criquets sur différents sites de la commune. Ceci impactant sérieusement les jardins particuliers et les récoltes de certains professionnels.
La Mairie recensera les informations et restera vigilante sur l'évolution de ce problème.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 2 septembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 16 Juillet 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le seize Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT
-- Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absent excusé: Marc OJARDIAS

Pouvoir : Marc OJARDIAS à Dominique Givre

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==*==*==*==*==*==*

Le Maire a souligné une erreur qui a été soulevée lors de la permanence de l'Enquête Publique au sein de la Mairie, par les membres de la Famille DALLERY, sur l'absence de la mention de la parcelle A624, lieu-dit les Carrières sur la délibération du 5 mai 2021 portant sur l'arrêt du Plui.

Juridiquement, le Conseil Municipal ne fera pas une nouvelle délibération à ce sujet. Du fait que cette dernière annulerait la précédente et ferait que l'avis de la commune passerait en avis favorable tacitement car elle serait hors délai.

Il s'agit d'un oubli qui a été notifié à la Copler et la commune a fait une contribution à l'enquête publique dans ce sens.

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions (JM Bernay et JM Goujat qui étaient absents)

2. Remboursement du transport scolaire concernant le RPIC Neaux/Lay

Depuis 2001, un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) a été créé entre Lay et Neaux, et concentré à Lay. Il avait alors été décidé que la commune de Neaux prendrait à sa charge les frais de transport scolaire pour les familles concernées.

Ces frais sont d'abord réglés par les familles au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, puis remboursés aux familles par la commune. Ils s'élèvent à 110 € par enfant et par an.

13 enfants sont concernés pour cette année scolaire, ce qui représente la somme 1 410 €.

→ Approbation à l'unanimité du remboursement pour l'année scolaire écoulée soit 2020/2021, ainsi que pour l'année scolaire à venir, soit 2021/ 2022.

3. Organisation de la Commémoration des Combats de Neaux et du Concert du Carillon

Comme chaque année, l'association du carillon rhônalpin souhaite organiser un concert de Carillon, le Conseil étant favorable, il se déroulera le mercredi 14 Juillet 2021 à 18 heures.

De même, les cérémonies de commémoration des Combats du 18 Août 1944, seront organisées conjointement avec la Commune de Saint Symphorien de Lay le dimanche 22 août.

A noter que ces événements seront soumis aux directives sanitaires en vigueur.

4. Devis sur l'achat d'un écran et vidéoprojecteur pour la salle des fêtes

Afin de compléter avantageusement l'équipement de la salle des fêtes, un devis a été demandé à l'entreprise POINT SHOW, pour l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur et un écran rétractable électrique (3*2 M) pour un montant de 3306 TTC. A prévoir une arrivée électrique (sur mur pour écran et plafond pour vidéoprojecteur) ainsi qu'un adaptateur pour tout type d'ordinateur (USB et HDMI),

→ Approbation à l'unanimité de ce devis

5. Devis Suez Travaux assainissement problème de canalisation Chemin Valorge

Aucun devis n'ayant pu être présenté dans les délais, cette question sera rediscutée à la prochaine réunion.

6. Devis de remplacement de la porte de la salle des Associations

5 devis ont été présentés : Fermetures Roannaises, Omaboïs, JLC Menuiserie, Créaboïs et l'Artisanale du Bois pour remplacer la porte de la salle des associations.

Le Conseil a retenu le devis de l'entreprise Omaboïs pour un montant TTC de 2526 €.

Le coloris choisi est le marron.

→ Approbation à l'unanimité de ce devis

7. Organisation des élections régionales et départementales

Le conseil recense les derniers besoins matériels et humains nécessaires au bon déroulement des élections des 20 et 27 juin.

8. Questions diverses

a) Mobiliers salle des fêtes

Le remplacement du mobilier de la salle des fêtes a eu lieu mais l'échange ne donne toujours pas satisfaction le même problème d'attaches persiste.

Le Conseil va relancer Monsieur Chambosse, gérant de l'entreprise CBC, vendeur.

b) Malfaçons salle des fêtes

Depuis la réception des travaux, un certain nombre de malfaçons ont été mises en évidence et constatées avec Madame Troncy, architecte, responsable des travaux. A ce jour, le problème n'étant pas réglé, le Conseil envisage de faire parvenir un courrier en recommandé au Cabinet d'architecte et en copie à la préfecture, au Conseil Régional, Départemental et à la Copler pour information.

b) Installation de la fibre et étude de propositions de différents prestataires
La Mairie souhaite raccorder son réseau de téléphonie et d'internet à la fibre, plusieurs devis sont en étude et en cours (orange, Bouygues télécom, Elan etc)

d) Radars pédagogiques

Les radars dysfonctionnent. Il s'agirait des batteries. Un technicien doit se déplacer pour identifier la cause de la panne.

Un devis sera présenté au prochain Conseil Municipal.

e) Devis Electricité Local des Boules

Problème sur l'installation électrique du local des boules, il a été retenu le devis de l'entreprise de Monsieur PIERREFEU Jean-Paul pour un montant de 324 TTC.

→ Approbation à l'unanimité de ce devis

f) Informations diverses

Plusieurs subventions vont être versées notamment celle de la DETR, de la Région et du Département pour les travaux de la salle.

Le SIEL a doré et déjà alloué 10 000 € pour l'installation du chauffage.

Quant au département, il a octroyé, le 7 juin 2021, à la Commune une enveloppe de 24 000€ pour la voirie communale et rurale

Fermeture de la Mairie du lundi 12 Juillet au Vendredi 30 Juillet inclus.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 2 septembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EXCEPTIONNELLE DU 2 SEPTEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 2 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Jean-Marc BERNAY - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc GOUJAT et Marie-Jeanne BLANDIN.

Absent : Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à la Majorité de 8 voix pour et de 2 Abstentions.

2. Limitation de l'exonération de la Taxe Foncière de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Conseil a délibéré et approuvé à l'unanimité l'exonération de la Taxe Foncière pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

3. Subventions accordées par la Mairie

Plusieurs demandes de subventions ont été déposées en Mairie courant 2021.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le fait que La Commune souhaite soutenir les Associations Locales.

Ainsi, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes 400 €
- Boule des Marguerites 400 €
- Fil du Temps 400 €
- Etoile du Berger 400 €
- RPIC Lay/Neaux 400 €
- Sport et Bien-être pour Tous 400€

TOTAL 2 400 €

4. Etude de devis

a) Pose d'un portail métallique afin de délimiter la cour de la salle des Association.

- Ferronnerie

Le devis de l'Entreprise Bastien Chaize pour un montant de 5620.801 TTC a été retenu.

- Maçonnerie

Le devis de l'entreprise de GVDL SARL, Dylan Leprohon d'un montant de 1663.20€ a été accepté.

b) Achat d'une débroussailleuse

Une nouvelle débroussailleuse de la marque STILH sera achetée auprès de Roanne Tronçonneuse pour un montant de 1188.90€

c) Raccordement de la Fibre à la Mairie

Suite à la comparaison de différents fournisseurs d'accès (Orange, Bouygues et Elan), le Conseil a retenu la proposition d'ELAN pour un montant de 146 € par mois location de matériel, comprise pour une durée de 5 ans.

d) Création d'un trottoir devant l'ancienne station-service

Le conseil a étudié le devis de l'entreprise PONTILLE mais il émet une réserve étant donné que l'enrobé demeure un coût et par conséquent, il demande à l'entreprise de trouver un autre moyen moins onéreux.

5. Questions diverses

a) Pose d'un transformateur électrique sur le domaine public à la demande d'un administré.

La Mairie s'oppose à la pose de ce transformateur du fait que le propriétaire a du potentiel pour l'installer près de son bâtiment.

b) Le Maire invite le Conseil à mettre en concurrence le contrat d'assurances souscrit auprès SMACL .

c) Le Novalien

Afin de fixer le format et le contenu du Novalien, une réunion entre élus a été fixée le Jeudi 9 Septembre 2021 en Mairie à 20h30.

d) Le Maire invite les conseillers à réfléchir sur l'avenir de l'ancienne Ecole, en amont du prochain conseil.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 7 Octobre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION EXCEPTIONNELLE DU 18 Novembre 2021
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 18 Novembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Jean-Marc BERNAY - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc GOUJAT.

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations Travaux de voirie 2022 et Amendes de Police 2022

Des travaux de voirie sont inscrits au budget 2022. Il convient de décider des travaux qui seront réalisés. Plusieurs devis ont été demandés à EUROVIA et ont été présentés au Conseil Municipal.

Voirie communale :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Chemin des places	31083	6216.60	37299.60
Chemin des carrières	3870	774	4644
Chemin le moulin	16931	3386.20	20317.20
TOTAL	51884	10376.80	62260.80

→ Approbation à l'unanimité

Des travaux de voirie au titre des amendes de police pour 2022 :

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mise en sécurité du pont chemin Montceau	2250 €	450 €	2700 €
TOTAL	2250 €	450 €	2700 €

→ Approbation à l'unanimité

3. Délibération CDG42 Avenant au certificat d'assurances des risques du personnel

Le Maire a informé les membres de l'assemblée que l'assureur CNP a présenté au CDG42 le résultat financier du contrat groupe d'assurance des risques du personnel très déséquilibré qui nous lie depuis le 1er janvier 2020 (ou 2021) [rappel de la délibération qui accepte la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaire] et par voie de conséquence leur a transmis en date du 1^{er} juillet 2021 un courrier de dénonciation à titre conservatoire de celui-ci. Le CDG a rapidement rencontré le courtier Sofaxis, gestionnaire du contrat.

Après débats, les membres du conseil municipal décident à la majorité de 6 Pour et 3 Contre de valider la proposition d'avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel.

4. Délibération Siel – Convention GéoLoire Adresse

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire – SIEL-TE- pour l'accès la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'adhérer à GéoLoire Adresse, à compter de l'exercice 2022 et s'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes de 10€.

5. Délibération Convention de mutualisation Copler Janvier 2022-Décembre 2024

Le maire a rappelé aux membres du conseil les principes du service mutualisation avec la Copler.

Après lecture du projet de convention, l'assemblée autorise à la majorité de 5 Pour, de 2 Contre et de 2 Abstentions, le Maire à signer la convention de mutualisation selon les termes, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022. Toutefois, les élus émettent **une réserve sur l'application de l'article II.2 : Instruction des autorisations du droit des Sols (ADS).**

6. Délibération pour désigner le représentant SPLR

Monsieur le Maire a rappelé que la commune est actionnaire de la SPL dont l'objet social est le suivant :

La gestion et l'animation d'actions à vocation sociales ou culturelles en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

La gestion, l'exploitation et l'aménagement des équipements dédiés à cet objet.

D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à désigner M. Mathieu ARSALE comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et M. Jean-Marc BERNAY comme mandataire représentant la commune au conseil d'administration de la société.

7. Questions Diverses :

Le Conseil a soulevé la nécessité de désigner un nouvel adjoint en remplacement de Marie-Jeanne Blandin. La désignation fera l'objet de l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'Association l'Etoile du Berger a fait un don de 500€ pour le Noël des enfants et pour le repas des anciens.

Nous avons sollicité un RDV avec Monsieur le Conseiller départemental afin d'exposer notre projet de réhabilitation de l'ancienne école.

Noël 2021 :

- La journée de fabrication parents/enfants des décorations en bois est fixée au 16 décembre 2021.
- Un Bon repas « Relais de l'Ecoron » d'une valeur de 35€ sera offert aux Novaliens de + 70 ans ayant renvoyé leur coupon réponse.
- Les personnes ne pouvant pas déplacer ou en maison de retraite, qui venaient habituellement aux repas bénéficieront d'un panier gourmand.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 Décembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EXCEPTIONNELLE DU 16 Décembre 2021

PROCES-VERBAL

Nombre de membres En exercice :11

Présents :9

Votants : 9

Date : 16 décembre 2021

Date de la convocation : 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize du mois de décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Givre, Maire.

Présents : Didier GUILLOT - Fabienne BEAUJEU – Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE – Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS – Dominique GIVRE – Jean-Claude FAIDUTTI

Absent excusé : Jean-Marc GOUJAT

Secrétaire nommée pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Election d'un nouvel Adjoint

Suite à la démission de Marie-Jeanne Blandin en date du 20 septembre 2021, le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Ainsi, a été désigné à la majorité absolue de 7 voix M. Didier Guillot comme 3ème Adjoint contre 2 voix pour M. Marc Ojardias.

3. Renouvellement d'un contrat d'un Agent Technique pour 6 mois.

Le Maire a proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de M. Alexandre Ployard pour une durée déterminé de 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2022.

Vacance du poste le 1er janvier 2022.

Ceci a été approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement de la convention entre SIEL-TE et la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE - pour l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, Géoloire42®.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de renouveler, à compter de l'exercice 2022 et s'engage à verser la cotisation annuelle correspondante de 220€ correspondante à l'offre de base pour une durée de 6 ans

5. Extension du réseau électrique impasse la Pinée

Ce sujet est reporté au prochain conseil.

6. Délibération Organisation du repas des anciens 2021

Compte tenu du contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser le repas des anciens de la même manière que les années précédentes. Il est suggéré d'envoyer un courrier (avec un coupon réponse à retourner en mairie) à tous les novaliens de plus de 70 ans, pour leur proposer un bon pour un repas au restaurant Le Relais de l'Ecoron d'une valeur de 35 €. Ce bon sera à utiliser dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un colis sera offert comme les années précédentes, aux personnes en maison de retraite ainsi qu'aux personnes qui avaient l'habitude de venir au repas mais qui ne peuvent plus se déplacer pour raisons de santé.

→ Approbation à l'unanimité

7. Tarifs Communaux 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier les tarifs communaux pour 2022 comme suit :

<i>INTITULÉS</i>	<i>TARIFS (au 1er janvier 2022)</i>
Location salle d'animation (pour 150 personnes)	
Habitants de Neaux (avec ou sans vaisselle), Supplément Vidéo Projecteur	260,00 € + 50€
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	400,00 €
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	450,00 €
Réunions	150,00 €
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	Offert
Nettoyage (si non effectué)	250,00 €
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	Offert

Facturation pour 1 élément non rendu	10,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	1 000,00 €	
Caution pour le ménage	250,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	100,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	120,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	120,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	140,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	Double
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €
Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	

Les tarifs seront réévalués tous les ans en Juin.

8. Questions Diverses :

Le Conseil a soulevé la nécessité de désigner un nouvel adjoint en remplacement de Marie-Jeanne Blandin. La désignation fera l'objet de l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'Association l'Etoile du Berger a fait un don de 500€ pour le Noël des enfants et pour le repas des anciens.

Nous avons sollicité un RDV avec Monsieur le Conseiller départemental afin d'exposer notre projet de réhabilitation de l'ancienne école.

Noël 2021 :

- La journée de fabrication parents/enfants des décorations en bois est fixée au 16 décembre 2021.
- Un Bon repas « Relais de l'Ecoron » d'une valeur de 35€ sera offert aux Novaliens de + 70 ans ayant renvoyé leur coupon réponse.
- Les personnes ne pouvant pas déplacer ou en maison de retraite, qui venaient habituellement aux repas bénéficieront d'un panier gourmand.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 10 février à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.